

Membres	23
Présent(s)	17
En audio/visioconférence	4
Représenté(s)	0
Quorum	16

SÉANCE DU 22 MARS 2022

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISERRAND, Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA), Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel), Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso - Commissaire aux comptes)
- Présents à distance : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Nadia MONKACHI, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance et du Patrimoine), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Monsieur Céleste KREYER et Madame Frédérique LINGELSER

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2022/008 : Délégations de signature du Directeur général.

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme